

J'aime travailler au centre-ville



Une initiative de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain,
appuyée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec

Retour à l'anormalité

Appel de projets créatifs pour rehausser l'attrait du centre-ville
comme lieu de travail

GUIDE DU DÉPOSANT

Date limite de dépôt des projets : **6 août 2021 à minuit**



la Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Québec 



Retour à l'anormalité

Le travail a été réinventé; réinventons le retour au travail.

Ces halls d'édifices, corridors de circulation, cours intérieures, foires alimentaires, esplanades et stationnements sont autant d'interstices à combler, de lieux à investir d'usages inédits. Pour qu'à travers eux la ville m'interpelle, m'attrape par les sens, me retienne. Pour qu'à nouveau, j'aime travailler au centre-ville.

Idéateurs, créateurs, artistes, designers, bouleversons les paramètres, détournons ces lieux de leurs fonctions admises, transformons-les, rendons-les toniques, attractifs, euphorisants, pour qu'on puisse y penser, y rêver, se rencontrer, s'émerveiller. Pour que le travail vive partout, que le boulot s'éclate.

Et que le retour à la normalité ne soit pas un simple retour à la normale.

CONTEXTE

Au cours de la dernière année, le centre-ville de Montréal a été durement touché par la pandémie.

La perte de travailleurs, de touristes et d'étudiants a mis en lumière la grande vulnérabilité du centre-ville face à la pandémie et aux mesures sanitaires requises, et a entraîné une baisse d'achalandage dramatique pour le tissu commercial de ce secteur hautement stratégique pour la métropole.



Dans ce contexte, le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI) a octroyé à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain un mandat pour contribuer à la relance économique du centre-ville de Montréal.

Dans un esprit inclusif et participatif, la Chambre a mis en place l'initiative **J'aime travailler au centre-ville**. La plateforme servira au déploiement rapide d'actions nécessaires pour faciliter le retour des travailleurs dans la zone et y rehausser l'achalandage, au bénéfice des commerçants, hôteliers, restaurateurs et organisations culturelles et créatives, ainsi que de l'ensemble de la trame commerciale.

Parmi les volets des initiatives poursuivies dans le cadre de **J'aime travailler au centre-ville**, la Chambre mise sur le soutien de **projets créatifs déployés dans les espaces privés et semi-privés** pour rétablir le centre-ville comme lieu de travail.

DESCRIPTION DE L'INITIATIVE

Appuyée financièrement par le MEI, la Chambre lance un appel pour déployer des projets créatifs sur le territoire élargi du centre-ville. Ces projets seront réalisés afin d'apporter des solutions concrètes pour rehausser l'attractivité du centre-ville comme lieu de travail.

Cet appel de projets vise spécifiquement les espaces privés et semi-privés, puisque la Ville de Montréal et d'autres parties prenantes telles que Tourisme Montréal soutiennent déjà ou soutiendront des projets porteurs dans les espaces publics du centre-ville.

L'initiative contribuera à faire de Montréal et de son centre-ville une vitrine de la créativité artistique et technologique montréalaise, mais aussi une destination et un lieu d'expériences. Elle positionnera les industries créatives comme des acteurs actifs de la relance.

OBJECTIFS DE L'INITIATIVE

- Offrir des interventions de qualité dans les espaces privés et semi-privés du centre-ville qui bonifient l'offre créative de Montréal;
- Accroître l'attractivité du centre-ville comme lieu de travail et de rencontres d'affaires afin d'en augmenter l'achalandage à court, à moyen et à long terme;
- Favoriser la fréquentation des commerces, restaurants et institutions culturelles.

PROGRAMMATION VISÉE

La Chambre souhaite soutenir une programmation de projets créatifs originaux et de qualité, se situant dans des espaces privés et semi-privés. La programmation s'étendra sur une période de 12 à 18 mois. La diffusion des projets peut aller au-delà de cette période, mais les coûts engagés après le 30 septembre 2022 ne seront pas admissibles au soutien prévu dans le cadre de cet appel.

Dans le cadre de son mandat octroyé par le MEI, la Chambre favorisera le soutien de projets porteurs pouvant démontrer des effets positifs sur le retour des travailleurs en présentiel au centre-ville.

La planification de cette programmation tiendra compte, entre autres, de :

- L'expérience proposée aux gens travaillant au centre-ville;
- La saisonnalité;
- La répartition géographique sur le territoire du centre-ville élargi;
- La répartition temporelle des projets sur la période de programmation;
- La complémentarité avec les réalisations de la Ville de Montréal et des autres acteurs sur le territoire.

PROJETS RECHERCHÉS

Cet appel de projets vise à recevoir des propositions de projets créatifs dont la mise en exploitation (installation) aura lieu entre le 1^{er} septembre 2021 et le 30 juin 2022 dans un espace privé ou semi-privé du centre-ville élargi (territoire présenté à la page 7 du présent document). La Chambre soutiendra des projets proposant des solutions concrètes pour attirer et ramener les gens travaillant au centre-ville.

De façon non exclusive, il peut s'agir de créations immersives, interactives ou narratives. La nature des créations peut rejoindre différentes disciplines, notamment les arts visuels ou numériques (ex. : projection, installations multimédias, etc.), le design, l'architecture, etc.

Voici le type de projets que nous souhaitons recevoir :

- **Des projets originaux, de qualité et à fort potentiel d'impact sur l'achalandage, le premier public cible étant les gens qui travaillent au centre-ville**
Interpelez-nous, faites-nous réagir, donnez-nous envie de renouer avec le centre-ville, d'y rester quelques heures de plus afin de pouvoir vous découvrir.
- **Des créations distinctives, inédites ou nouvelles**
Faites-nous voir du jamais vu, donnez-nous envie de dire aux collègues : « As-tu vu tel projet? Il faut absolument que tu ailles voir ça! ».
- **Des projets signature pour Montréal**
Racontez-nous la ville, subliment la ville, signez la ville de votre vision.



Avec vos projets, vous contribuez à la mise en valeur de la richesse montréalaise sous toutes ses formes (commerciale, entrepreneuriale, gastronomique, culturelle, patrimoniale, territoriale, sociale, identitaire, etc.) et des actifs immobiliers commerciaux du centre-ville.

À travers eux, vous favorisez le rayonnement de la métropole ainsi que celui des industries créatives et culturelles montréalaises sur les scènes locale et internationale.

Artistes, créateurs, l'occasion est belle.

Répondez à l'appel!

AUTRES CRITÈRES

Les ressources humaines et financières engagées ainsi que les moyens mis en place pour la réalisation et l'exploitation des projets sont adéquats.

Les projets recherchés doivent être réalisables et durables. Ils doivent en même temps être distincts des projets en place sur le territoire de Montréal.

- Ils ont le potentiel de capter l'intérêt (travailleurs, médias, visiteurs, etc.);
- Ils ont le potentiel d'être utilisés sur une longue période, d'être réutilisés ou de susciter un intérêt pour être prolongés (pérennité);
- Ils nécessitent un minimum de maintenance au quotidien;
- Ils peuvent avoir la capacité d'évoluer dans le temps;
- Ils stimulent des collaborations pluridisciplinaires et intersectorielles ou encouragent l'écosystème local, afin de générer des retombées pérennes pour l'économie du centre-ville et sa trame commerciale;
- Ils répondent aux grands principes de développement durable. Les projets qui misent sur de bonnes pratiques écoresponsables seront évalués avantageusement (ex. : consommation d'énergie, origine des matériaux et de l'équipement, etc.).

PROJETS NON ADMISSIBLES

- Les interventions ponctuelles ou éphémères, par exemple un événement ou une performance;
- Les projets destinés aux espaces publics (ex. : parcs, rues ou ruelles);
- Les projets déjà réalisés et financés au moment de la date du dépôt de la demande.

Les projets doivent respecter les conditions de recevabilité pour être considérés.

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

Adéquation avec les paramètres de l'appel de projets	<ul style="list-style-type: none">• Les projets doivent être situés sur le territoire du centre-ville élargi (se référer à la page 7)• Le coût d'un projet est minimalement de 150 000 \$ et sans aucune limite maximum, sous réserve de contribution des déposants.
Diffusion	<ul style="list-style-type: none">• Les projets sont diffusés pour une durée minimale de 3 mois (semi-permanents ou permanents);• Les projets doivent être installés entre le 1^{er} septembre 2021 et le 30 juin 2022. La diffusion des projets peut aller au-delà de cette période, mais les coûts engagés après le 30 septembre 2022 ne seront pas admissibles au soutien prévu dans le cadre de cet appel.
Confirmation des appuis	<ul style="list-style-type: none">• Les déposants doivent avoir l'appui du ou des propriétaires des espaces privés et semi-privés envisagés. Le ou les propriétaires acceptent le concept artistique, confirment la disponibilité de l'espace pour la diffusion du projet sur une période minimale de 3 mois, conviennent des dispositions d'installation, de maintenance et d'exploitation avec le déposant, ainsi que du partage des responsabilités légales et financières. Une lettre d'intention du gestionnaire ou du propriétaire est requise au moment du dépôt.• Si applicable, le financement complémentaire de celui demandé par cet appel doit être confirmé au moment du dépôt de cette demande par une lettre d'intention de chaque partenaire financier.
Conditions générales	<ul style="list-style-type: none">• Les projets doivent tenir compte des mesures sanitaires de la Santé publique au moment de leur déploiement et prévoient un plan de contingence en cas de resserrement des mesures.

Ces critères s'appuient sur la volonté de répondre au mandat octroyé par le MEI visant le soutien de projets porteurs pouvant démontrer des effets positifs sur le retour des travailleurs en présentiel au centre-ville.

DÉPOSANTS ADMISSIBLES

Le déposant est l'acteur agissant à titre de producteur, celui qui encadre et coordonne la réalisation du projet.

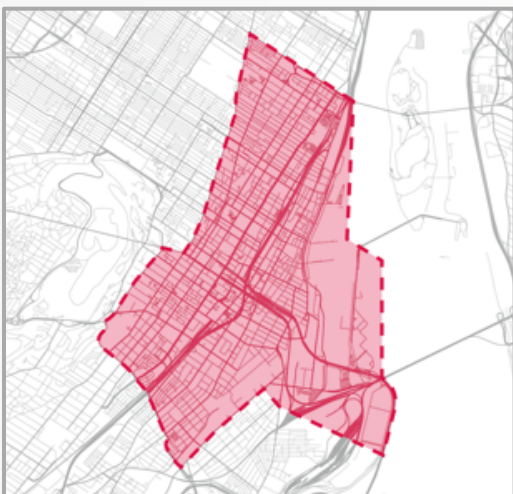
- Entreprise légalement constituée au Québec
- Artiste professionnel indépendant, résidant au Québec
- Collectif d'artistes professionnels indépendants, résidant au Québec
- Consortium : plus de deux entreprises légalement constituées au Québec

DÉPOSANTS INADMISSIBLES

- Les entités municipales
- Les sociétés d'État ainsi que les ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada

ESPACES À INVESTIR

- Les projets seront investis dans des espaces privés et semi-privés sur le territoire du centre-ville élargi, c'est-à-dire des espaces relevant du domaine privé, mais accessibles au public (ex. : espaces communs de tours de bureaux, esplanades, espaces souterrains, foires alimentaires, etc.);
- Les espaces peuvent être intérieurs ou extérieurs;
- Les espaces sont stratégiques; ils permettent de répondre aux objectifs de l'initiative en termes de rehaussement de l'achalandage des travailleurs au centre-ville;
- Les projets peuvent être diffusés dans plus d'un lieu correspondant aux conditions précédentes.



Territoire visé : le centre-ville élargi

Le centre-ville de Montréal est le territoire où l'on retrouve la plus grande densité d'activités économiques en continu, territoire encadré par les rues Papineau et Atwater/Guy, Sherbrooke/des Pins et le fleuve. Cela comprend le Quartier des affaires, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, le Quartier des spectacles, le Quartier international, le Quartier de l'innovation et plusieurs quartiers destinations, dont le Quartier chinois, le Quartier des musées, le Village Shaughnessy, le Village et une portion du canal de Lachine.

CADRE BUDGÉTAIRE

- L'enveloppe budgétaire de la Chambre disponible pour le financement des projets est de 3 000 000 \$;
- Cet appel de projets soutient les projets dont le coût global est de 150 000 \$ au minimum¹. Il n'y a pas de limite de coût maximal des projets considérant qu'ils peuvent présenter un effet de levier pour la contribution offerte par la Chambre par une autre source de financement;
- À titre indicatif, cet appel vise le soutien de 5 à 10 projets² et, par conséquent, les contributions octroyées pourront varier selon la taille des projets. La Chambre soutiendra une programmation de projets de tailles variées pour maximiser l'enveloppe disponible selon les projets reçus.

Les conditions suivantes seront perçues favorablement :

- Les montages financiers présentant un effet de levier sur la contribution demandée dans le cadre de cet appel;
- Les projets démontrant que la contribution demandée est nécessaire à la réalisation du projet;
- Les contributions privées, notamment pour la couverture des coûts d'exploitation;
- Les projets n'ayant bénéficié d'aucune autre aide financière du gouvernement du Québec.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses doivent être engagées entre le moment de la signature de la convention d'entente entre la Chambre et le déposant et le 30 septembre 2022.

- Les salaires des employés, y compris les avantages sociaux, affectés à la création et à la production du projet (les taux horaires seront comparables à ceux du marché et les avantages sociaux ne pourront dépasser 18 %);
- Les dépenses liées au développement numérique (licences, logiciels, matériel);
- Les coûts de location d'un espace de création;
- Les coûts liés à l'aménagement de site;
- Les coûts de location d'équipement;
- Les coûts réels de conception et d'installation;
- L'achat et l'installation d'équipement et de mobilier spécialisés;
- Les cachets d'artistes (selon le marché);
- Les honoraires professionnels de firmes ou de consultants spécialisés (taux horaire de 200 \$ maximum);
- Les coûts réels d'exploitation pendant la période du projet (incluant : sécurité, électricité, changement de pièces en cas de bris);
- La partie non remboursable des taxes afférentes aux coûts admissibles;
- Les frais de gestion à hauteur maximale de 4,5 % des coûts totaux du projet (ex. : audit des dépenses du projet);
- Les dépenses liées à la promotion, spécifique au projet, à hauteur maximale de 4 % de la contribution demandée.

DÉPENSES INADMISSIBLES

- Toutes dépenses engagées avant la signature de la convention ou après le 30 septembre 2022;
- Toutes dépenses dépassant les plafonds des dépenses admissibles mentionnés précédemment.

PROCESSUS DE L'APPEL DE PROJETS

La Chambre tiendra une séance virtuelle d'information le **17 juin 2021 à 15 h 30** pour présenter plus en détail les faits saillants de ce guide du promoteur et répondre aux questions des déposants. Inscrivez-vous à la séance d'information sur la page Web de l'appel de projets.

Les dossiers de candidature seront traités et évalués par la Chambre, puis par un comité de sélection composé de décideurs et d'experts indépendants. Les membres sont reconnus pour leur compétence dans leur domaine et possèdent une bonne connaissance de leur secteur d'activité. Un dossier incomplet ou ne satisfaisant pas les critères de recevabilité ne sera pas retenu pour évaluation.

Les projets seront évalués par un comité de sélection composé de décideurs et d'experts indépendants. Les membres sont reconnus pour leur compétence dans leur domaine et possèdent une bonne connaissance de leur secteur d'activité.

La Chambre fera approuver les projets retenus par le comité directeur du projet **J'aime travailler au centre-ville**, ainsi que par son conseil d'administration. Les projets retenus seront ensuite présentés au MEI, qui approuvera leur financement. Les déposants pourraient être invités à venir présenter leur projet.

Les déposants recevront une lettre de confirmation (lettre d'annonce du montant ou de refus) au plus tard dans la semaine du 20 septembre 2021. Les décisions seront finales et sans appel.

La personne-ressource de chaque projet retenu sera contactée pour convenir d'une rencontre. Cette rencontre permettra de convenir d'un plan de réalisation du projet ainsi que d'une entente entre les parties concernées.

¹ Ce critère s'appuie sur la volonté de répondre au mandat octroyé par le MEI visant le soutien de projets porteurs pouvant démontrer des effets positifs sur le retour des travailleurs en présentiel au centre-ville.

² Sous réserve du nombre de projets reçus par le biais de cet appel et des capacités financières.

CRITÈRES D'ÉVALUATION PONDÉRÉS

Les déposants devront démontrer comment leur projet répond aux critères suivants :

Impact, originalité et qualité	<p>Les projets proposent une solution pour favoriser l'attraction et la rétention des travailleurs au centre-ville et contribuent à rehausser les atouts du territoire comme lieu de travail et de rencontres d'affaires.</p> <p>Les projets sont reconnus pour leur qualité et leur originalité. Ils sont distinctifs et ont un caractère novateur.</p> <p>Les conditions suivantes seront perçues favorablement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les projets d'intérêt pour les travailleurs et contribuant à une perception favorable du centre-ville comme lieu de travail dynamique et sécuritaire;• Le choix d'un espace stratégique pour rejoindre les travailleurs;• Les projets démontrant une estimation positive des retombées en termes d'achalandage sur le territoire;• Les projets diffusés sur une plus longue période;• Les projets suscitant un intérêt à recevoir du financement privé pour une diffusion étendue ou une suite.	40%
Équipe	<p>Les déposants démontrent une capacité à mener à bien le projet : réalisations passées, expérience des membres de l'équipe en création, en production et en gestion de projets, capacité financière, etc.</p> <p>Les conditions suivantes seront perçues favorablement :</p> <ul style="list-style-type: none">• La réalisation de projets favorisant les collaborations intersectorielles ou pluridisciplinaires;• La réalisation de projets favorisant des fournisseurs du Québec.	20%
Budget	<p>Le montage financier des projets est viable et présente peu de risque quant à la capacité de déploiement et de réalisation complète du projet.</p> <p>Les conditions suivantes seront perçues favorablement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les montages financiers présentant un effet de levier sur la contribution demandée dans le cadre de cet appel;• Les contributions privées, notamment pour la couverture des coûts d'exploitation;• Les projets démontrant que la contribution demandée est nécessaire à la réalisation du projet;• Les projets n'ayant bénéficié d'aucune autre aide financière du gouvernement du Québec.	20%
Réalisation	<p>Les ressources engagées et les moyens mis en place pour la réalisation et l'exploitation des projets sont adéquats.</p> <p>Les projets répondent aux grands principes de développement durable.</p>	20%

DÉPÔT D'UN PROJET

Les demandes doivent être déposées avant le **6 août 2021** à minuit.

Le déposant doit remplir les fichiers suivants :

- Formulaire de dépôt (disponible sur la [page Web de l'appel de projets](#))
- Fichier « Budget et Annexes_Projetscreatifs » incluant les annexes suivantes :
 - Budget détaillé
 - Plan de réalisation
 - Équipe de réalisation et collaborateurs
 - Matériel d'appui

Les documents suivants sont exigés avec la demande :

- Lettre d'intention du ou des propriétaires ou gestionnaires du lieu;
- Lettre d'appui du ou des collaborateurs du projet;
- Présentation du déposant (compagnie et portfolio ou CV des principaux membres de l'équipe);
- Maquettes ou représentation du projet;
- Copie des confirmations de partenariat financier (si disponible);
- Résolution mandatant le signataire de la demande.

Veillez envoyer tous les fichiers par WeTransfer au lien suivant : <https://chambre.wetransfer.com/>

CONDITIONS GÉNÉRALES

- La Chambre assurera un suivi de la bonne réalisation des projets sélectionnés avec les promoteurs;
- Des livrables intermédiaires seront identifiés à la signature de la convention pour validation par le comité de travail et la Chambre;
- Les déposants sont responsables de valider la faisabilité technique de leur proposition en amont du dépôt;
- L'aide financière ne peut être majorée pour compenser un dépassement de coûts des projets approuvés;
- Le déposant s'engage à respecter, dans l'exécution de son projet, les lois et règlements en vigueur au Québec. De plus, il s'engage à détenir les permis et les enregistrements requis et à les fournir sur demande;
- Le déposant s'engage à collaborer entièrement avec la Chambre dans l'exécution du projet et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations de la Chambre;
- Le déposant accepte d'éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel et l'intérêt de la Chambre. Si une telle situation se présente, le répondant doit immédiatement en informer la Chambre qui pourra, à sa discrétion, émettre une directive indiquant au répondant comment remédier à ce conflit d'intérêts ou mettre fin au projet;
- Le déposant s'engage à donner de la visibilité à la Chambre et au MEI pendant toute la durée du projet et au-delà de la durée si le projet est permanent;
- Le déposant devra démontrer qu'il détient toutes les assurances responsabilité nécessaires à la réalisation du projet;
- À la fin du projet, le déposant devra remettre un rapport financier audité de son projet.

QUESTIONS ET SOUTIEN À LA PRÉPARATION D'UNE DEMANDE

Alexandrine Désourdy, directrice de projets, Relance du centre-ville

Oscar Retamal, conseiller de projets, Relance du centre-ville

projetscreatifs@ccmm.ca

J'aime
travailler au
centre-ville



la Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Québec

